

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-71

Convention relative au marché public du montage de nouvelles vidéos dans le cadre du projet Rando Millevaches

Date de la convocation
14/11/23

Le 21 novembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		SALVIAT Gérard	X		
PLAZANET Mélanie		SAVIGNAC Sylvie	X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	2	3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline		POUYAUD Bernard	X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0	2	3	2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4	0	0	4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		LAHAYE Françoise	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1	1	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

CODE 5302 Rando Millevaches

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : Organiser la communication

Mesure 38 : Développer les coopérations

Contrat de Parc 2023 – 2026 : Hors contrat de Parc

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°B.2018-44 en date du 05 avril 2018 du Bureau Syndical adoptant le plan de financement proposé pour le projet Rando Millevaches ;

Vu la délibération n°B.2020-25 du 12 mars 2020 du Bureau Syndical validant la proposition d'avenant et autorisant le Président à signer l'avenant ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B.2021-74 du Bureau Syndical du 16 novembre 2021 validant le projet de convention multipartite n°2 relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024) et validant le pan financier Rando Millevaches 2022 – 203 – 2024.

Considérant

- La Charte de Parc 2018-2033, tels notamment les axes 2 (Millevaches, territoire en transition) et 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), les orientations 5 (stimuler la production et la valorisation des ressources locales) et 8 (assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire) ainsi que les mesures 25 (fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable), 26 (renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux), 36 (organiser la communication) et 38 (développer les coopérations) ;

Contexte :

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée pour une durée de 3 ans.

Une seconde convention cadre a été signée le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les partenaires Rando Millevaches associés autour du SMAG PNRML sont les communautés de communes de :

- Briance-Combade,
- Marche et Combraille en Aquitaine,
- Creuse Grand-Sud,
- Creuse Sud-Ouest,
- Vézère-Monédières-Millesources,
- Ventadour-Egletons-Monédières,
- Portes de Vassivière,
- Noblat,
- Pays d'Uzerche,
- Haute-Corrèze Communauté,
- Pays de Lubersac-Pompadour

Et les communes du Lonzac et Saint-Augustin.

En 2018 également, les partenaires du projet ont signé une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée. La consultation du marché public portait sur 3 lots : la solution progicielle, les prestations de films et la traduction des contenus franco-anglaise. Le paiement des prestations était assuré par les membres du groupement de commandes. La communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières avait été désignée comme coordonnatrice du groupement de commandes. Cette convention a pris fin en 2020, pour autant les besoins notamment en vidéos promotionnelles validées en COPIL de Rando Millevaches, ont conduit à la réalisation de 11 nouvelles vidéos promotionnelles de courtes durées.

Par praticité, il a été décidé que ce soit le PNR ML le commanditaire du marché public, pour une prestation à hauteur de 4 980 € TTC et pour laquelle le PNR ML a fait l'avance de trésorerie.

En respect de l'accord-cadre entre les partenaires de Rando Millevaches, le PNR ML doit solliciter l'appel à remboursement.

Description du projet :

Une convention est à passer avec chaque partenaire : onze communautés de communes et deux communes.

La convention traduit l'accord intervenu entre le PNRML et les partenaires du projet Rando Millevaches afin d'appliquer la clé de répartition financière entre partenaires pour la prestation de film.

La clé de répartition retenue pour le projet est celle du nombre d'habitants par collectivité. Le nombre d'habitants par structure a été actualisé via l'INSEE depuis la précédente convention Rando Millevaches. Les données de population au 1er janvier 2017 dans les limites territoriales des communes au 1er janvier 2019 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019. Ces populations officielles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2020. Cette clé de répartition est arrêtée à la signature de la convention cadre et durant toute la durée de celle-ci (jusqu'à fin 2024) :

<i>Nom du groupement</i>	Somme de Population municipale*	Part de la population (%)
<i>CC Briance Combade</i>	5410	4,17%
<i>CC Marche et Combraille en Aquitaine</i>	13614	10,50%
<i>CC Creuse Grand Sud</i>	12026	9,27%
<i>CC de Noblat</i>	11951	9,21%
<i>CC de Ventadour - Egletons - Monédières</i>	10181	7,85%
<i>CC des Portes de Vassivière</i>	5631	4,34%
<i>CC du Pays d'Uzerche</i>	9743	7,51%
<i>CC Haute-Corrèze Communauté</i>	33568	25,88%
<i>CC Vézère-Monédières-Millesources</i>	5054	3,90%
<i>CC Creuse Sud Ouest</i>	13705	10,57%
<i>CC du Pays de Lubersac-Pompadour</i>	7582	5,85%
<i>Le Lonzac</i>	805	0,62%
<i>Saint-Augustin</i>	423	0,33%
TOTAL	129 693	100,00%

La répartition des participations financières par partenaires selon leurs populations et sur la base de la dépense de 4980 € est la suivante :

<i>Nom du groupement</i>	Somme de Population municipale*	Part de la population (%)	Frais Réalisation et montage de vidéos (€)
<i>CC Briance Combade</i>	5410	4,17%	207,67 €
<i>CC Marche et Combraille en Aquitaine</i>	13614	10,50%	522,90 €
<i>CC Creuse Grand Sud</i>	12026	9,27%	461,65 €
<i>CC de Noblat</i>	11951	9,21%	458,66 €
<i>CC de Ventadour - Egletons - Monédières</i>	10181	7,85%	390,93 €
<i>CC des Portes de Vassivière</i>	5631	4,34%	216,13 €
<i>CC du Pays d'Uzerche</i>	9743	7,51%	374,00 €
<i>CC Haute-Corrèze Communauté</i>	33568	25,88%	1288,82 €
<i>CC Vézère-Monédières-Millesources</i>	5054	3,90%	194,22 €
<i>CC Creuse Sud Ouest</i>	13705	10,57%	526,39 €
<i>CC du Pays de Lubersac-Pompadour</i>	7582	5,85%	291,33 €
<i>Le Lonzac</i>	805	0,62%	30,88 €
<i>Saint-Augustin</i>	423	0,33%	16,43 €
TOTAL	129 693	100,00%	4 980 €

Le PNRML, après conventionnement avec chacune des parties sur la base exposée ci-avant, réalisera un appel de fonds au moyen de factures électroniques via Chorus pro. Le délai de paiement pour les structures concernées sera de 30 jours.

Notons que la présente opération n'implique pas de financement du PNR ML.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la proposition du plan financier relatif aux vidéos promotionnelles ;
- d'autoriser le Président à
 - o Signer les conventions passées avec tous les partenaires et tous documents afférents à cet objet ;
 - o Réaliser l'appel de fonds auprès des collectivités partenaires de Rando Millevaches.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la proposition du plan financier relatif aux vidéos promotionnelles ;
- d'autoriser le Président à
 - o Signer les conventions passées avec tous les partenaires et tous documents afférents à cet objet ;
 - o Réaliser l'appel de fonds auprès des collectivités partenaires de Rando Millevaches.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2		2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 08.12.23
Et qu'elle a été affichée le 08.12.23



REÇU LE
08 DEC. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)